

Projet Associatif

2018 - 2023

Pouvoir d'agirPouvoir choisir



APF France handicap porte un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Fruit de plusieurs centaines de contributions de tous les acteurs de l'association (+ de 3000 personnes), le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" incarne la dynamique de co-construction et de participation d'APF France handicap. Il a été adopté à 96,89 % des voix des adhérents rassemblés en Assemblée Générale au Congrès APF France handicap de Montpellier le 21/06/18.

"Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" s'inscrit dans la lignée des précédents projets associatifs : "Ensemble, agir" (2000-2005), "Acteurs et citoyens" (2006 – 2011), "Bouger les lignes" (2012-2017).

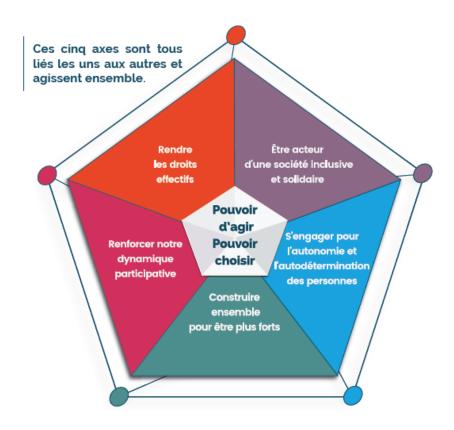
La construction d'une société inclusive et solidaire reste l'ambition d'APF France handicap et "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" fixe des orientations stratégiques au service de la personne.





Cinq axes stratégiques à faire vivre :

Face à ces défis, le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" invite les acteurs d'APF France handicap, ses structures mais aussi tous ceux – partenaires, associations, citoyens engagés – qui partagent ses combats à se mobiliser autour de cinq axes stratégiques.



Rendre les droits effectifs : huit engagements

- Elargir notre plaidoyer pour apporter notre contribution aux débats sociétaux, éthiques, économiques... en privilégiant un cadre interassociatif.
- Diversifier nos modes de recours à la justice pour défendre les droits individuels ou collectifs.
- Développer de nouveaux modes de communication politique.
- Se mobiliser pour obtenir et garantir l'équité territoriale.
- Renforcer notre participation aux instances locales, nationales, européennes et internationales.
- Former les personnes et les accompagner dans la transition numérique.
- Permettre aux personnes en situation de handicap de formaliser leur ressenti sur leur qualité de vie.
- Faire reconnaître partout les droits liés aux choix concernant la vie privée.





Etre acteur d'une société inclusive et solidaire : dix engagements

- Promouvoir une approche universelle du handicap.
- Affirmer notre présence dans le débat public, se mobiliser en tant que citoyen.
- Concevoir une offre de service innovante.
- Accompagner les acteurs internes à la transition inclusive de notre offre de service.
- Renforcer la coordination des dispositifs gérés par APF France handicap. Créer des passerelles entre les acteurs institutionnels.
- Contribuer au développement local.
- Evaluer régulièrement le degré d'innovation sociale et les impacts d'APF France handicap.
- Promouvoir l'utilité sociale d'APF France handicap.
- Développer une proximité numérique lorsque l'éloignement géographique ou le handicap sont un frein à l'animation du réseau local.
- Déployer une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes : dix engagements

- Déployer notre offre de service dans une dynamique de réponse individuelle, inclusive et évolutive.
- Construire des réponses innovantes.
- Soutenir et valoriser le plein exercice de la citoyenneté.
- Donner la chance aux jeunes.
- Renforcer notre politique de sortie de l'isolement.
- Encourager les idées et projets de rupture de l'isolement.
- Appuyer et valoriser l'expertise d'usage et la participation directe des personnes en situation de handicap.
- Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux processus d'innovation.
- Affirmer le droit des personnes en situation de handicap de choisir leurs proches et de choisir le rôle éventuel de ces proches.
- Créer une instance de médiation indépendante pour les usagers de nos établissements et services.





Construire ensemble pour être plus fort : six engagements

- S'allier avec les acteurs de la société civile.
- Rechercher des alliances équilibrées avec des partenaires partageant nos valeurs.
- Favoriser la diversification des ressources de l'association.
- Réaffirmer partout la coopération entre acteurs d'APF France handicap.
- Impulser des projets communs entre délégations, établissements ou entreprises adaptées d'APF France handicap.
- Faire confiance au pouvoir d'agir de tous.

Renforcer notre dynamique participative : huit engagements

- Rendre notre organisation plus lisible.
- Renforcer l'engagement associatif (adhésion, don, militantisme, bénévolat, réseaux sociaux, service civique, mécénat de compétences...).
- Accroître notre visibilité pur une meilleure attractivité.
- Faire de l'adhésion à APF France handicap un acte encore plus porteur de sens.
- Accompagner les acteurs (formations, échanges entre pairs...).
- Encourager et faciliter la prise d'initiatives des acteurs dans les structures.
- Développer un dynamisme d'animation et d'échanges dans tout le réseau APF France handicap.
- Promouvoir la parité femmes-hommes et garantir l'équité dans nos instances démocratiques.



